Jeunes en situation de handicap : cap sur l'emploi !

Quel métier ai-je envie d'exercer ? Dans quel domaine puis-je m'épanouir ?
Est-ce que je serai à la hauteur ? Vais-je bien m'intégrer ?
Quand on s'apprête à plonger dans le grand bain de la vie professionnelle, la liste de questions est longue.
Et lorsque l'on a un handicap, la liste s'allonge : vais-je faire l'objet de préjugés ou de discriminations ? Vais-je trouver un emploi qui correspond à mes besoins ?
Pour transformer les questions en réponses, on fait le point sur la situation, les droits et les solutions pour intégrer le monde de l'emploi avec succès.

Handicap, de quoi parle t-on ?

Le handicap concerne un grand nombre de personnes : 12 millions de Français(e)s sur 65 millions sont en situation de handicap. Si on pense spontanément au handicap physique, attention au jugement hâtif : le terme handicap regroupe différentes réalités et ne se voit pas toujours !

1/6 Français est en situation de handicap

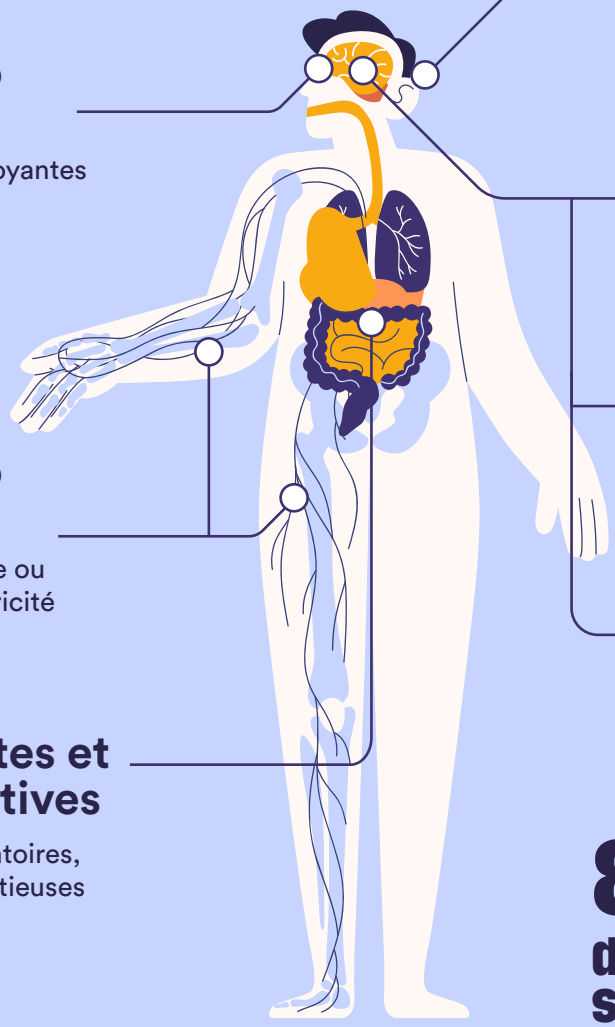

Handicap visuel

Personnes malvoyantes et non voyantes

Handicap auditif

Personnes sourdes et malentendantes

Handicap psychique

Troubles mentaux, affectifs, émotionnels

Déficience intellectuelle

Limitation des facultés intellectuelles

Handicap moteur

Atteinte partielle ou totale de la motricité

Troubles cognitifs

Troubles dys, troubles de l'attention

Maladies invalidantes et dégénératives

Maladies respiratoires, digestives, infectieuses

80 à 85%
des handicaps sont invisibles

Trouver un emploi, c'est parfois plus compliqué quand on a un handicap

14%

2X plus que la moyenne nationale

C'est le taux de chômage des personnes en situation de handicap.

Parmi elles,

59%

contre 48% pour l'ensemble des publics

sont au chômage depuis une longue durée (+ d'un an).

D'après la loi du 10 juillet 1987, les entreprises comptant plus de 20 salariés ont l'obligation légale de compter parmi leurs salarié(e)s

6%

de personnes en situation de handicap

Mais ce seuil peine toujours à être atteint :

6%

5,6%
Secteur public

3,5%
Secteur privé

Et pour les jeunes en situation de handicap, des freins persistent

La recherche d'emploi est plus longue et compliquée...

Mois 1 — Mois 2 — Mois 3 — Mois 4 — Mois 5 — Mois 6 — Mois 7 — Mois 8

Jeunes en situation de handicap **7,6 mois**

Ensemble des jeunes **4,2 mois**

Le sentiment de discrimination est plus tenace

Les jeunes en situation de handicap affirment avoir déjà fait l'expérience de discrimination

63%
au cours de leur scolarité

50%
lors de leur recherche d'emploi

Évoquer son handicap n'est pas facile

39%
seulement indiquent leur situation dans leur CV

57%
évoquent leurs besoins spécifiques avec le recruteur

Pourtant les aspirations professionnelles sont les mêmes chez tous les jeunes qu'ils aient un handicap ou non

Pour tous, le travail est une condition de la réussite personnelle

84%
pour les jeunes en situation de handicap

85%
pour les autres

Qu’est-ce qu’on fait ?!

Les jeunes en situation de handicap ont tous des compétences à faire valoir et les employeurs ont tout intérêt à s’ouvrir à de nouveaux profils. Alors, travailler ensemble, on a tous à y gagner ! Comment ? En levant les appréhensions, en exprimant les besoins mutuels, en créant un climat de confiance. Voici quelques pistes à explorer que l’on soit jeune en recherche d’emploi ou employeur.

Jeunes en situation de handicap qui cherchent un emploi

On se renseigne sur ses droits

La RQTH, c’est quoi ?

Toute personne de plus de 16 ans dont le handicap a des répercussions sur la capacité de travail* peut bénéficier de la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).**

**altération d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychique.*

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé permet l'accès à un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi (accompagnement, formation, etc).

En savoir plus >

Quelles sont les démarches ?

On récupère le dossier

On le remplit soigneusement

On envoie le dossier

auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur place ou en ligne

avec son/sa médecin

à la MDPH de son département

On va à la pêche aux infos

Pour les démarches du quotidien

Le gouvernement a mis en place une plateforme simple et fiable qui s'appelle « Mon parcours handicap » :

Mon parcours handicap >

Pour trouver un stage, une formation ou un emploi

On peut se tourner vers ces plateformes :

Pôle emploi >

Cap emploi >

Pour trouver un stage, une alternance ou un emploi

On peut se tourner vers cette plateforme :

Hello Handicap >

On se rapproche des organismes qui peuvent nous accompagner

Parce qu'il est plus facile de se lancer quand on est bien accompagné(e), on peut se tourner vers des organismes et associations dédiés à l'insertion professionnelle des personnes qui ont un handicap.

L'association Arpejeh aide en particulier les jeunes de 15 à 30 ans en situation de handicap dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle. L'objectif est de créer des rencontres entre les jeunes et les employeurs, du 1er stage de découverte à leur insertion professionnelle.

Découvrir Arpejeh >

On se teste pour se préparer

Pour appréhender le monde du travail et découvrir des métiers, rien de tel qu'un stage ou une alternance.

C'est un premier pas dans le monde de l'entreprise qui permet de confirmer ses choix d'orientation ou de les affiner.

- On découvre les différents métiers de l'entreprise
- On se rend mieux compte des conditions de travail
- On appréhende les règles et habitudes d'une entreprise
- On travaille en équipe
- On identifie mieux les aménagements pour être bien dans son travail

On parle des aménagements dont on a besoin

Aborder le sujet des aménagements n'est pas obligatoire car le recruteur n'a pas le droit de demander quel est le handicap des candidat(e)s. Néanmoins, c'est toujours mieux de l'évoquer (si besoin) afin d'éviter les situations gênantes et permettre à l'employeur de répondre de vos besoins.

3 types d'aménagements sont possibles

Techniques

- Accessibilité des locaux et des sanitaires
- Bureau réglable en hauteur
- Logiciels
- Outils particuliers
- Siège ergonomique

Humains

- Besoin de consignes claires
- Prendre son temps dans les explications
- Parler bien en face sans faire obstacle à la lecture labiale
- Faire appel à un interprète LSF ou un preneur de notes

Organisationnels

- Aménagements horaires
- Besoin de temps supplémentaire pour l'exécution des tâches
- Faire des pauses régulièrement

On se tourne vers une entreprise adaptée

L'entreprise adaptée est un employeur public ou privé du marché du travail classique qui a la particularité d'employer un certain nombre de personnes en situation de handicap dans des conditions adaptées. Pour être embauché(e), il faut avoir la reconnaissance de la qualité de travailleur.

Les offres d'emploi >

Entreprise(s), employeur(s), collaborateur(trice)s

Bon à savoir

Nous l'avons vu précédemment, tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

chaque année,

l'employeur doit déclarer le nombre d'emplois occupés par un travailleur en situation de handicap pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi.

Pour autant, agir pour l'emploi de personnes ayant un handicap n'est pas seulement un moyen de répondre à une obligation, **c'est aussi l'opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils et d'engager un projet collectif porteur au sein de l'entreprise.**

On met en place une véritable politique handicap

Définir une stratégie globale d'entreprise en faveur de l'insertion est un véritable projet collectif. Il faut donc bien communiquer auprès des équipes pour remporter leur adhésion.

Parce que ça ne s'improvise pas, on peut se tourner vers deux organismes pour être bien accompagné et conseillé afin de passer à l'action :

Pour la fonction publique

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

FIPHFP >

Pour le secteur privé

L'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)

AGEFIPH >

Pour faire le point sur vos actions et progresser sur le sujet, vous pouvez réaliser en 10 minutes et gratuitement

un diagnostic de politique handicap

Autodiagnostic >

On déconstruit les stéréotypes

Les personnes en situation de handicap...

Pour en savoir plus, on peut parcourir « L'inclusion dans les organisations, de la posture à la pratique », par Patrick Scharnitzky et Pete Stone, Association Française des Managers de la Diversité, mai 2018.

Cliquez ici >

On s'engage dans le mentorat

Devenir mentor consiste à accompagner une personne pour la conseiller, partager son expérience et l'orienter dans la construction de son projet professionnel.

C'est une vraie expérience humaine qui permet d'apprendre l'un de l'autre et c'est aussi un engagement en faveur d'une société plus inclusive.

Pour devenir mentor, on peut se tourner vers des associations spécialisées dans ce domaine comme Arpejeh qui participe au projet gouvernemental « 1 jeune, 1 mentor ».

Arpejeh >

1 jeune, 1 mentor >

En savoir plus >

On accueille des stagiaires

Non seulement c'est un bon moyen de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, mais cela permet aussi de sensibiliser les équipes en interne, de désamorcer les craintes et les idées reçues !

Le Duo Day

Pour commencer, on peut se renseigner sur le Duo Day organisé chaque année dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Découvrir >

Le principe ? Une entreprise, une collectivité ou une association accueille durant une journée, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Au programme : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

On organise et/ou on participe à des actions solidaires en entreprise

Parce que c'est souvent l'endroit où l'on passe le plus de temps, il est parfois plus facile de s'engager à travers son entreprise que lors de son temps libre. Non seulement cela répond à une quête de sens au travail et cela valorise la marque employeur mais c'est vraiment utile.

Quelques pistes

Participer à **une journée solidaire** pour se mettre au service d'une association

Réaliser **des collectes de dons** en nature et financiers

Organiser **des défis et des actions de sensibilisation**

Côté entreprises,
on peut se tourner vers des structures spécialisées pour trouver la bonne formule.

Vendredi > **Wenabi >**

On devient référent(e) ou ambassadeur(drice) handicap

Depuis le 5 septembre 2018, sous l'impulsion de la loi Avenir professionnel, toute entreprise de plus de 250 salariés doit désigner une personne référente handicap « chargée d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap ».

Ainsi, la personne référente handicap est une interface qui facilite et fait le lien entre les différents acteurs internes et externes que pourront rencontrer les personnes en situation de handicap. Tout(e) salarié(e) volontaire peut devenir référent(e).

L'Agefiph

propose des modules de professionnalisation spécifiquement destinés aux référents handicap

Découvrir >

Le Réseau des référents handicap (RRH)

de l'Agefiph permet la rencontre et l'échange entre les différents acteurs en charge du sujet emploi et handicap en entreprise.

Découvrir >

L'association OETH (Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés)

Propose des formations spécifiques sur le rôle de référent handicap pour les établissements du secteur sanitaire, social et médico-social privés à but non lucratif.

Découvrir